



Impôts locaux : les contribuables ajacciens bien lotis

L'enquête est parue dans l'édition de ce mardi 9 mars du journal *Le Parisien*. Ajaccio figure dans le top 20 des communes où la fiscalité est la plus faible. La cité impériale figure en 18^e position de ce classement qui recense le montant des impôts locaux (taxe d'habitation et taxes foncières) pour les villes de plus de 50 000 habitants.

Avec un montant moyen de 475 euros par habitant, Ajaccio enregistre un taux de fiscalité assez bas. Le podium est composé

de trois communes situées dans les Dom-Tom et pour comparaison, la ville de Roubaix (Nord), 4^e de ce classement, prélève 355 euros d'impôts locaux par habitant.

À l'opposé, c'est la commune de Levallois-Perret, dans les Hauts-de-Seine, qui exige le plus de ses administrés auxquels la municipalité prélève 1 231 euros de taxes diverses. Cette enquête se base sur les chiffres de l'année 2019 et a été réalisée par l'association Contribuables Associés.

J.-P.S.